

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 juin 2016

## RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3833)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 345

présenté par

M. Krabal, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié, M. Falorni, M. Giraud,  
M. Jérôme Lambert, M. Maggi, Mme Orliac, Mme Pinel, M. Schwartzberg et M. Tourret

-----

**ARTICLE 68 SEXIES**

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« ou de recréer des milieux sylvopastoraux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à faciliter la reconquête agricole de bois et forêts enfrichés pour une utilisation à doubles fins de ces espaces : pastoralisme et forêt. Cette reconquête ne fait pas perdre la vocation forestière des parcelles concernées puisqu'elle permet une valorisation agricole du sous-bois uniquement.